**Fosses**

**Bilan**

**COMPOSITION DU CANTON**

Communes d’Attainville, Bellefontaine, Belloy-en-France, Châtenay-en-France, Chaumontel, Ecouen, Epinay-Champlatreux, Ezanville, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Jagny-sous-Bois, Lassy, Luzarches, Maffliers, Mareil-en-France, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Plessis-Luzarches, Puiseux-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois et Villiers-le-Sec.

**INTERCOMMUNALITÉS**

CA Roissy Pays de France

CC Pays de France, CA Plaine Vallée

|  |
| --- |
| **Conseillers départementaux élus en 2015** |
| **Période élective** | **Mandat** | **Identité** | **Nuance** | **Qualité** |
| 2015 | 2021 | 2015 | en cours | Daniel Desse   |  | [LR](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_R%C3%A9publicains) | Ingénieur électrotechnique à la retraite7ème Vice-Président du Conseil départemental délégué à l’Environnement et au Développement DurableAncien conseiller général du [Canton de Viarmes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Canton_de_Viarmes) (2004-2015)Conseiller municipal de Viarmes |
| 2015 | en cours | Agnès Rafaitin   |  | [LR](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_R%C3%A9publicains) | Ancien cadre financierConseillère départementale en charge de l’Aide aux communesAdjointe au Maire d'[Ézanville](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89zanville) |

À l'issue du 1er tour des [élections départementales de 2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_fran%C3%A7aises_de_2015), deux binômes sont en ballotage : Daniel Desse et Agnès Rafaitin ([UMP](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_pour_un_mouvement_populaire), 32,57 %) et Maryline Capdet et [Karim Ouchikh](https://fr.wikipedia.org/wiki/Karim_Ouchikh) ([FN](https://fr.wikipedia.org/wiki/Front_national_%28parti_fran%C3%A7ais%29), 31,82 %). Le taux de participation est de 43,45 % (17 110 votants sur 39 380 inscrits) contre 40,49 % au [niveau départemental](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_de_2015_en_Val-d%27Oise) et 50,17 % au niveau national. Au second tour, Daniel Desse et Agnès Rafaitin ([UMP](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_pour_un_mouvement_populaire)) sont élus avec 62,75 % des suffrages exprimés et un taux de participation de 42,96 % (9 548 voix pour 16 916 votants sur 39 379 inscrits).

|  |
| --- |
| **Maires élus en 2020** |
| **Commune** | **Maire** | **Nuance** | **Score** | **Abstention** |
| ATTAINVILLE | Yves Citerne |  | 100 % | 69,69% |
| BELLEFONTAINE | Jean-Noël Duclos |  | 100 % | 54,52% |
| BELLOY EN FRANCE | Raphaël Barbarosa |  | 60,91% | 48,71% |
| CHATENAY EN FRANCE | Jacques Renaud |  | 100 % | 37,74% |
| CHAUMONTEL | Sylvain Saragosa |  | 58.59 % | 54,36% |
| ECOUEN | Catherine Delprat | SOC | 53,07 % | 57,62% |
| EPINAY CHAMPLATREUX | Jean-Marie Cazieux |  | 63,04% | 36,96% |
| EZANVILLE | Éric Battaglia | DVD | 34.95 % | 59,64% |
| FONTENAY EN PARISIS | Roland Py | DIV | 54,15% | 41,12% |
| FOSSES | Pierre Barros | LUG | 62,44% | 54,85% |
| JAGNY SOUS BOIS | Jacqueline Hollinger |  | 100 % | 19,70% |
| LASSY | Gilbert Maugan |  | 100 % | 35,40% |
| LE MESNIL AUBRY | Martine Bidel |  | 54,32% | 33,65% |
| LE PLESSIS GASSOT | Didier Guevel |  | 100 % | 0 % |
| LE PLESSIS LUZARCHES | Patrick Fauvin |  | 100 % | 15,89% |
| LUZARCHES | Michel Mansoux | DVD | 50,72% | 45,56% |
| MAFFLIERS | Jean-Christophe Mazurier |  | 59,07% | 53,14% |
| MAREIL EN FRANCE | Romand Vérillon |  | 100 % | 57,11% |
| PUISEUX EN FRANCE | Yves Murru | DIV | 56,81% | 55,15% |
| SAINT MARTIN DU TERTRE | Thierry Pichéry |  | 50.26 % | 56,43% |
| SEUGY | Jacques Alati |  | 100 % | 58,01% |
| VIARMES | Olivier Dupont | DVD | 73.37 % | 58,52% |
| VILLAINES SOUS BOIS | Patrice Robin |  | 100 % | 54,19% |
| VILLIERS LE SEC | Cyril Diarra |  | 100 % | 26,50% |

Patrice Robin, réélu Maire de Villaines-sous-Bois a été désigné Président de la Communauté de communes Carnelle-Pays de France qui regroupe 15 communes du canton.

**Eléments marquants**

Aménagement du territoire :

**SCOT CARPF :** La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), lors de son conseil communautaire du 19 décembre 2019.

Infrastructures :

**Création d’un barreau entre la RD47 et la route de Goussainville à Fontenay en Parisis**

L’accès à Goussainville depuis la Francilienne nécessite, pour une partie du trafic, un transit par le centre de Fontenay-en-Parisis.

Afin, notamment, d’endiguer ce phénomène, un barreau est à l’étude entre la RD 47 et la Route de Goussainville afin de permettre également l’irrigation d’une Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) en devenir. Le projet est estimé à 2,4 M€ TTC et sera cofinancé par le Département (à hauteur de 800 000 €), la Communauté d’Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et les communes de Goussainville et de Fontenay-en-Parisis. L'opération correspondante a été votée dans le cadre du programme annuel en 2018.

**Dispositif anticollision avec la faune sauvage :** pour éviter ce type d'accident, le conseil départemental du Val-d'Oise a mis en place en 2020 un dispositif expérimental de détection de la faune sauvage à Seugy, sur la RD922, route d'intérêt régional et corridor écologique identifié au Schéma Directeur de la région Île-de-France (SDRIF).

Social :

La particularité de ce territoire est sa disparité et sa taille avec trois EPCI concernés.

Mise en place du premier CIAS du Val d’Oise - CA Carnelle Pays de France.

Augmentation +17,72% du nombre d'allocataires du RSA entre 2019 et 2020 (+13,94% pour le département).

Un pôle des actions Hors les Murs (HLM) rattaché au service des Actions de Santé de la DESF a été créé en septembre 2020.

**Numérique/Insertion**

**ECOUEN**

**Ouverture d’un centre de formation dédié aux métiers de la fibre et de la ville intelligente (Hub numérique Nikola Tesla)**

Implanté dans les locaux de l'ancienne SEGPA du collège Jean Bullant (1200 m2) à Ecouen entièrement rénovés par le Département, le Hub numérique Nikola Tesla a été inauguré le 20 février, par la Présidente du Conseil départemental du Val d’Oise et le Président du Syndicat mixte Val d’Oise numérique en compagnie de Valérie Pécresse, Présidente de la Région.

Le Syndicat mixte Val d’Oise numérique y implante un centre de formation et de ressources sur les métiers de la fibre optique et de la ville intelligente équipé de plateaux techniques et de démonstrateurs. Le Département y a investi 2 millions d’euros.

Conformément à la politique départementale d’insertion professionnelle, le Hub Nikola Tesla vise à accueillir en priorité les bénéficiaires du RSA, les jeunes chômeurs de longue durée et aux « décrocheurs » de l’enseignement secondaire, pour les former à des métiers dans des filières innovantes et actuellement en tension.

17 élèves dont 7 femmes, bénéficiaires du RSA ou de la Garantie jeunes (jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité), ont participé à la première formation qualifiante « niveau V d’installateur Réseaux Câblés et Communicants » de novembre 2018 à mai 2019. Cette formation, assurée par le GRETA, et financée par la Région Île-de-France, a permis aux élèves de participer à une formation en alternance au sein d’entreprises reconnues telles que SPIE, SCOPELEC, EUROCOM2000, ICART, CIRCET ou encore ORANGE.

A terme, le Hub vise à former 200 personnes chaque année grâce à ce fort réseau local.

Depuis l'ouverture du Hub Nikola Tesla en novembre 2018, Val d'Oise Numérique a ainsi noué plusieurs partenariats avec des organismes de formation ou d'insertion (UCP, CFA Ducretet, GRETA, École Simplon, Ecole de la 2ème Chance, Fondation d'Auteuil, …), des prescripteurs de politiques publiques (Région Île-de-France, Département du Val d’Oise, Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi de la Communauté d’Agglomération Roissy-Pays-de-France, Missions Locales,…) et de nombreuses entreprises.

L’extension du Hub Nikola Tesla a été inaugurée le 7 octobre dernier et permet d’accueillir de nouveaux espaces et équipements.

**Collèges**

**ECOUEN**

**Reconstruction partielle et restructuration du collège Jean Bullant**

Le collège Jean Bullant à Ecouen et sa Segpa ont été restructurés pour avoir une capacité d’accueil de 650 élèves à la prochaine rentrée. Il accueille d’ailleurs le Hub numérique Nikola Tesla.

La restructuration du lieu implique aussi la mise en conformité de l’ensemble du site, la réfection du réseau de chauffage, de l’isolation thermique, l’aménagement d’un parking, la création d’un préau, la création d’un ascenseur ou encore la démolition des ateliers de la Segpa et leur déplacement sein du bâtiment externat. **Au total, le département contribue au projet à hauteur de 9 794 400 euros.** La reconstruction partielle et la restructuration de ce collège sont livrées fin 2020.

La Présidente du Conseil départemental, Marie-Christine Cavecchi, en présence de Virginie Tinland, Daniel Desse et Agnès Rafaitin, a visité le collège rénové le 19 mars 2021.

**FOSSES**

**Extension du collège Stendhal**

Le secteur de Fosses fait partie des zones en tensionen termes de poussées des effectifs dans les collèges. Le Département y porte donc une attention très particulière et a décidé d’engager les travaux d’extension du collège Stendhal de Fosses, construit en 1973 et ayant fait l’objet d’une réhabilitation en 2013 pour un montant de 7,9 millions d’euros.

En début d’année 2020, 5 nouveaux bâtiments soit 400m² supplémentaires ont été livrés. L’opération a permis d’augmenter la capacité du collège de 100 places supplémentaires pour atteindre une capacité totale de 750 collégiens.

La capacité de la salle de restauration a aussi été augmentée d’environ 50 m² pour un coût d’environ 150 000 euros. Au total, le Département a investi 1,25 million d’euros dans l’opération.

**Routes**

**Requalification de la RN1 entre la Francilienne et la RD 78**

L’arrivée du prolongement de l’A16 va conduire à une diminution par 10 du trafic actuel rencontré par la RN 1. Son gabarit ne sera donc plus en adéquation avec l’usage rencontré.

À cet effet, une réduction à 2 x 1 voies est projetée ainsi que des aménagements qualitatifs permettant de requalifier totalement cet axe qui deviendra la RD 78.

Le projet, estimé initialement à 9,70 M€ TTC par l’État (montant réévalué provisoirement à 13,65 M€ TTC en 2018), est entièrement financé par celui-ci dont 6,30 M€ TTC dans l’actuel Contrat Particulier État Région (CPER) et sera réalisé sous maîtrise d’ouvrage déléguée au Département du Val d’Oise par l’État.

Les travaux correspondants n’ont pu commencer avant la mise en service du réaménagement du giratoire de la Croix Verte (2020).

**Création d’un barreau entre la RD47 et la route de Goussainville à Fontenay en Parisis**

L’accès à Goussainville depuis la Francilienne nécessite, pour une partie du trafic, un transit par le centre de Fontenay-en-Parisis.

Afin, notamment, d’endiguer ce phénomène, un barreau est à l’étude entre la RD 47 et la Route de

Goussainville afin de permettre également l’irrigation d’une Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) en devenir.

Le projet est estimé à 2,4 M€ TTC et sera cofinancé par le Département (à hauteur de 800 000 €), la Communauté d’Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et les communes de Goussainville et de Fontenay-en-Parisis. L'opération correspondante a été votée dans le cadre du programme annuel en 2018.

Une convention de Co-Maîtrise d'Ouvrage (n° 18-1418) et une convention de groupement de commandes (n° 18-1419) à passer entre la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France

(CARPF), les communes de Goussainville et Fontenay en Parisis et le CD95 sont en cours de finalisation (en attente d'un retour de la CARPF).

**Aide aux associations**

**Total des subventions aux associations d’avril 2015 à mars 2021 : 1 194 977 €**

cf. *Total des subventions versées aux associations* (« Le Département en action ») pour le détail

**Aide aux communes**

**Aide aux communes**

**Total Aide aux communes : 7 143 348 € (2015-2020)**

**Mise en place d'un bus des services publics itinérant**

Le Département a soutenu à hauteur de 48 000 euros le projet de service public itinérant sur le territoire communautaire (19 communes). Val d’Oise Numérique a également contribué pour 5 200 euros.

Le principal objectif étant de permettre un meilleur accès aux droits des personnes peu mobiles ou non accompagnées par la mise en place d'un bus des services publics itinérant.

Le véhicule a été spécialement aménagé avec deux bureaux, dotés d'ordinateurs. Deux employés du CIAS seront présents pour répondre aux questions des usagers et les accompagner dans leurs démarches auprès des organismes : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mission locale, Pôle Emploi, Mutualité Sociale Agricole (MSA)… et surtout pourront reprendre contact avec une population qui n'est plus suivie notamment sur le plan d'insertion dans le cadre du RSA.

Le planning prévoit une circulation sur chaque ville de la CCCPF au moins une fois par mois. Des actions collectives pourront être proposées aux habitants selon les besoins recueillis. Une jeune en service civique participe à l'aventure du service public itinérant pour accompagner les habitants dans leurs démarches dématérialisées et la découverte d'internet.

Ce service public itinérant est le premier à voir en Ile de France. La CCCPF a par ailleurs obtenu le prix de l'innovation 2019 de l'UDCCAS à hauteur de 3 000 €.

Une demande de labellisation en Maison France Services itinérante a également été déposée.

**LE PLESSIS-GASSOT**

**Requalification d'un bâtiment communal pour le regroupement de praticiens**

Face à la problématique de désertification médicale, la commune du Plessis-Gassot a décidé de réhabiliter un hangar de 220 m², situé dans la cour de la Mairie qui a permis la création d'un centre de balnéothérapie. 130 m² sont réservés pour la partie balnéothérapie, espace massage et bureaux et 90 m² pour une salle équipée d'appareils de rééducation. Le nombre de kinésithérapeutes prévu est de 4 et de 2 médecins généralistes.

Le bâtiment a été conçu avec les normes de performance énergétique en vigueur de manière à obtenir des consommations moindres avec le réseau d'eau chaude issue de la valorisation des déchets. D'autre part, les normes environnementales ont été respectées favorisant son insertion dans le paysage.

Des trottoirs et des places de stationnement permettent d'accueillir les usagers de l'espace.

**Le Département a participé à hauteur de 111 000 € au projet.**

**LE PLESSIS-GASSOT**

**Inauguration de l’hôtel de ville**

Le Conseil départemental du Val d’Oise est le premier partenaire des collectivités municipales dans la réalisation de leurs équipements de proximité. Il peut agir grâce à différents leviers que sont ses propres dispositifs d’aides à l’investissement, ou en cofinançant des dispositifs de la Région, dans le cadre des contrats régionaux comme c’est le cas ici.

Le Département du Val d’Oise est heureux a contribué à la réalisation de la mairie **à hauteur de plus de 53.000€.**

La mairie est adaptée aux conditions modernes des services publics, respectueuse du patrimoine communal, et vecteur de lien social.

Le maire souhaite favoriser l’arrivée d’une douzaine de familles dans les années à venir. Cette inauguration permet ainsi de constater combien les réalisations communales qui fleurissent en Val d’Oise sont en prise directe avec les attentes de chacun et que l'attractivité d'une commune passe par la mise en place d'une offre ambitieuse de services de proximité.

**PUISEUX EN FRANCE**

**Construction de l'Espace Saint-Exupéry**

Le Département a participé à hauteur de 271 000 € à une construction d'un nouvel équipement sur la commune de Puiseux-en-France destiné à accueillir l'accueil de loisirs, la bibliothèque et le relais assistantes maternelles.

Les équipements de la commune n'étaient plus adaptés aux besoins des habitants. La bibliothèque était installée à l'étage de la Mairie, le relais assistantes maternelles dans un mille-club et le centre de loisirs dans les locaux scolaires. De plus, avec près de 400 nouvelles constructions à venir dans le cadre de l'éco-quartier de Louvres-Puiseux, la commune a été amenée à prévoir des projets de construction axés sur le développement des services à la population.

Un bâtiment, réalisé avec certification HQE (Haute Qualité Environnementale) a ainsi été construit pour regrouper les différents espaces :

* L'accueil de loisirs "l'Aviateur" permettant l'accueil de 120 à 150 enfants, avec des espaces intérieurs et extérieurs adaptés à leurs besoins,
* Le relais assistantes maternelles "Le Petit Prince" d'une superficie totale de 80 m²,
* La bibliothèque "Aventures et Escales" d'une centaine de mètres carrés, complète l'offre de services à la population avec la mise en place d'un espace spécifique dédié à la lecture publique.

**LUZARCHES**

**Travaux à l’école Rosemonde Gérard**

L’Ecole maternelle Rosemonde Gérard à Luzarches a bénéficié en 2016 de travaux pour réparer les dégâts causés dans les classes par des fuites en toiture. Les toitures et les locaux de l’école maternelle ont été rénovés pour améliorer les conditions d’accueil des 157 enfants.

Le Conseil départemental a financé les travaux de rénovation à hauteur de 103 158 euros.

**ECOUEN**

**Inauguration « l'hôtel du Parc » et restaurant « Il Maestro »**

L’hôtel-restaurant est le symbole d’un renouveau à Ecouen.

Un renouveau qui s’incarne non seulement par l’aménagement de la place de l’église et de la mairie, mais aussi par la réhabilitation du Manoir des Tourelles, avec son bureau d’Information Touristique.

Ce projet est l’objet d’une grande fierté pour Ecouen puisque qu’il a été récompensé par le Conseil départemental du Val d’Oise en 2018, lorsque la Ville a reçu le prix des Trophées de l’Innovation Touristique de la part Madame CAVECCHI. *Depuis 2013, ce prix que nous organisons a permis de soutenir plus d’une cinquantaine de projets et d’investir 8 millions d’euros sur notre territoire.*

Cet hôtel-restaurant contribuera à ce que la ville obtienne dans les prochaines années le label « Ville d’art et d’histoire ». **Subvention CDVO : 35K€** - Région : 193K€

**MESNIL AUBRY**

**2019 Inauguration de la Place des Fêtes dans le cadre d’un contrat rural**

Mesnil-Aubry connait depuis quelques années une croissance progressive qui a amené un rajeunissement de la population. Si bien que les enfants présents sur le groupe scolaire (qui regroupe deux classes maternelles et deux classes primaires), représentent plus de 18% de la population !

Au Département, nous connaissons la valeur du village et nous mesurons l’impérieuse nécessité d’en conserver autant l’identité rurale que la vitalité. La place des Fêtes, c’est un lieu de vie important, un lieu intergénérationnel où se cimente le lien social entre les habitants.

C’est pourquoi le Conseil départemental a tenu à y apporter son **soutien financier de 111.000 €,** dans le cadre d’un Contrat rural adopté par la Région Ile-de-France le 19 septembre 2018.

**LASSY**

**Inauguration des travaux dans le cadre du Contrat rural de Lassy**

La commune de Lassy a ceci de singulier qu’elle a su préserver son caractère traditionnel et rural, au cœur d’un environnement paysager de qualité remarquable. Préserver ce cadre privilégié, tout en répondant aux besoins de la population qui évoluent, c’est un défi de tous les jours pour la commune ; et un défi que le Département entend soutenir.

Les contrats ruraux permettent aux communes de moins de 2.000 habitants d’investir utilement pour leurs habitants, de maintenir leur population, leurs services publics ou encore, c’est le cas ici, de préserver leur patrimoine et d’améliorer leur qualité de vie.

Ce dispositif d’aide aux communes est donc un gage d’attractivité et de développement, un gage également d’équilibre territorial, qui est une compétence phare du Département.

Trois réalisations importantes pour la commune, puisqu’elles s’inscrivent dans un projet de préservation et d’extension de son patrimoine. L’ensemble de ces travaux, c’est-à-dire la restauration de l’église, l’acquisition d’un terrain, puis l’extension de l’atelier municipal, et enfin l’agrandissement de la salle polyvalente, a été subventionné à **hauteur de près de 90.000 euros par le Département** (31.074,15 € pour la restauration de l'église ; 2.400 € pour l'acquisition du terrain ; 27.176,70 € pour l'aménagement extérieur et l'extension de l'atelier municipal ; 29.349,15 € pour l'extension de la salle polyvalente – création d'une cuisine).

**Agriculture**

**Fonds d’aide exceptionnelle aux agriculteurs et centres équestres**

Les centres équestres et les agriculteurs spécialisés (maraichers, horticulteurs, pépiniéristes…) ont été fortement pénalisés pendant le premier confinement de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Département est à leurs côtés pour affronter cette crise économique et sociale. Ces acteurs du monde agricole font partie de l’identité de notre territoire et agissent pour le bien et le bon local pour les Valdoisiens. Les élus ont approuvé en octobre 2020, la création d’un fonds d’aide exceptionnelle de 95 000 euros pour quinze structures identifiées par le Chambre d’agriculture d’Ile-de-France.

Une commission des aides Agricoles constituée d’élus et de partenaires a examiné chaque dossier individuellement et s’est assuré que tous les autres dispositifs d’urgence existants ont été mobilisés pour ces acteurs en difficulté.

● Parmi ces 15 structures bénéficiaires, un est sur le canton de Fosses :

- Le Centre équestre de Viarmes a bénéficié d’une aide de 3 000 €.